

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 70-1282/SG/CG. régulièrement la circulation au droit des passages à niveau non gardés de la route Boulaos .

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
28 octobre 1970

Numéro JO  
n° 21 du 10/11/1970

Date du numéro  
10 novembre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

- Tout vehicule doit marquer un temps d'arrêt aux trois passages à niveau non gardés de la route de Boulaos. \_ Mes panneaux « stop » seront placés a ces intersections de la route avec la voie du C.F.E.